

Accord sur l'activité de remplacement en bureau...

Nous sommes Toutes et Tous concerné-e-s !

S'il y a bien une qualité que l'on ne peut leur reprocher, c'est leur obstination... Notre Direction a de la suite dans les idées...même si elles sont complètement saugrenues ! Nous pensions l'accord sur les moyens de remplacement à l'agonie, il nous revient sous un autre nom : «**Accord sur l'activité de remplacement en bureau**» A la lecture du texte, on comprend vite que la base est la même, voire pire sur le côté financier...une seule idée : **réduire les coûts !!**

Posons donc les bonnes questions !!

QUI ET COMBIEN ? : Une chose est sûre, les EAR/CER disparaissent au profit de la création d'une fonction de Chargé de Clientèle Remplaçant permanent. Mais, très vite, on comprend que cela va concerner tout le monde puisque ces agents seront dans le tour de congés du secteur et surtout apparaît la possibilité de chargé de clientèle avec une activité de remplacement ponctuelle, en dehors de leur zone de mobilité ! Tout cela pour une indemnité frisant le ridicule (voir ci-dessous). Pour le nombre d'agents affectés à ce rôle, ce sera 12% à minima par secteur... insuffisant pour couvrir les absences (CA, formation...etc.).

Les DS, eux, auront une parfaite autonomie de la gestion de leur secteur....et sûrement une prime s'ils ne l'utilisent pas entièrement ! Mais surtout « **une instance nationale sera planifiée pour permettre de présenter la méthode de dimensionnement des moyens** », après la signature de l'accord !!! **Un chèque en blanc autrement dit.**

DISTANCE ET INDEMNITÉ : Dès le début, on a compris : la mise en place des secteurs permet de disposer de périmètres suffisamment grand pour optimiser les moyens de remplacement ! La direction fait la différence entre urbain et rural. En zone urbaine, la ZDM sera égale **A MINIMA** au secteur. En rural, la ZDM sera soit de 30 kms, ou la totalité d'un secteur. Du moment où c'est le secteur qui utilise ces moyens de remplacement, qui finance le cout, y a de la ballade dans l'air ! Le cout, justement. C'est vraiment une aumône journalière, et selon la topologie du secteur. En urbain, ce sera 4 € brut par jour de remplacement ... tranquille quoi, de quoi acheter un petit sandwich au supermarché du coin (ah tiens, si au passage tu pouvais faire l'inventaire du point de stock, ce serait cool, merci). Pour la ZDM de 30 kms (1 ou plusieurs secteurs)... gling... gling, 8 euros brut tu auras. Et pour une ZDM équivalent à 1 secteur (on n'ose pas imaginer le kilométrage...) drelin-drelin... 10 euros brut (de pommes). Et l'on pourra même sortir de cette dernière zone (situation exceptionnelle précisent-ils) pour le même prix.

GRADE ET NOURRITURES : Franchement, la vérité, on a trop de chance de travailler à La Poste ! Par exemple, il est écrit que les agents ayant une activité de remplacement dans les zones urbaines auront leur repas payé par la Direction...ah non...bénéficieront « **de la restauration collective (si elle existe) ou du titre restaurant** »... C'est pas de la balle (perdue) ça ! Pour le rural, c'est TR ou

l'indemnité repas. Les déplacements, eux, suivront les règles de l'accord du 1^{er} mars 2016 avec la notion de lieu de travail habituel. Pour le grade, ben c'est la sauce habituelle : **le niveau cible est le II.3 et un niveau III.1 réfèrent BOB ou FOB, soit 500 promotions supplémentaires, mais au moins 3000 suppressions de poste en contrepartie !** Un gagnant - perdant pour les chargés de clientèle.

ET POUR LES EAR/CER ? : Du moment où la boîte met en place un dispositif d'accompagnement, on comprend leur avenir. Ils pourront se positionner sur un secteur mais la priorité à l'agent dont le domicile est le plus proche... tu peux perdre à 100 mètres près !! Ils pourront être accompagnés par un conseiller mobilité ou un RRH.... Y a de quoi ne pas dormir pendant un moment !! Ils auront aussi une indemnité compensatrice mais tellement ridicule que l'on ne va pas retourner le couteau dans la plaie.

TEMPS DE TRAVAIL : Les délais de route disparaissent (sauf si plusieurs Bureaux/jour). Les CC remplaçants assurent les horaires de travail de l'agent remplacé, leur temps de travail est sur la base de 35 h, les heures supplémentaires seront payées ou compensées ?? **35 h ou pas 35 h...that is the question !**

Exploité à fond !

Voilà les points principaux de cet accord que la Direction nomme un apport positif...mais pour qui ? On termine par les phrases absurdes de ce texte : « **l'application de cet accord doit constituer un levier supplémentaire pour la diminution de l'absentéisme dans les Bureaux** ». A de telles conditions, on craint que ce ne soit le contraire, et comme nous ne pourrions plus compter sur les EAR, recours à la précarité par l'utilisation croissante de CDD et d'Intérim. Pour eux, « **cet accord apporte des réponses concrètes et nécessaires au bon fonctionnement des secteurs** » et bien sûr, le baratin habituel, « **la satisfaction client et la qualité de vie au travail** ». Ils nous parlent même de commissions de suivi (qui ne se tiennent jamais) et d'évoquer les risques routiers...mais plus tard !! **Cet accord est pour nous la preuve d'une réelle méconnaissance de nos problèmes de tous les jours : la multiplication des tâches et un sous-effectif chronique. Aucune négociation ne sera possible sans que nos revendications ne soient prises en compte :**

- ↳ Des moyens de remplacements calculés à 25% sur chaque secteur.
- ↳ Comblement de tous les postes vacants.
- ↳ Un plan de CDIisation doit être mis en place.
- ↳ Arrêt des fermetures de bureaux. Continuité du Service Public.

**! Encore une fois, cet accord aura un impact sur tous les chargés de clientèle.
! C'est donc tous ensemble que nous pourrions les faire reculer encore une fois.**

Le jeudi 20 avril :

- ⇒ SUD PTT a déposé un préavis de grève pour l'ensemble du personnel du Réseau !
- ⇒ SUD PTT appelle à un rassemblement devant la Direction de La Poste (Henri BARBUSSE) à partir de 10H00 !
- ⇒ SUD PTT appelle à un second rassemblement devant la Mairie (Allées Gambetta) du 1^{er} et 7^{ème} arrondissement pour le maintien du Service Public Postal (Bureaux de Poste) à 14h30.

Avec SUD PTT, ne vous résignez pas...Résistez !